

Programme d'aide au loyer d'urgence

Informations pour les locataires – Liste de contrôle des documents

Le programme d'aide au loyer d'urgence de l'État de New York aide les foyers éligibles en retard de paiement de leur loyer qui ont connu des difficultés financières en raison du COVID-19 et risquent de se retrouver sans abri ou de connaître une instabilité en matière de logement.

Au moment de leur candidature, les locataires devront fournir :

- **L'identification personnelle** du principal demandeur (la personne qui signe la demande). Les formulaires acceptables d'identification comprennent des éléments tels que : Une pièce d'identité avec photo, un permis de conduire ou une pièce d'identité de non-conducteur délivrée par le gouvernement, une carte EBT/de fourniture des prestations, un certificat de naissance ou une inscription scolaire.
 - **Le numéro de sécurité sociale** de tous les membres du foyer qui en ont reçu un. **Les personnes n'ont pas besoin d'avoir un statut d'immigré légal pour être admissible au programme.**
 - **Preuve du montant du loyer**, bail signé, même s'il a expiré. Si aucun bail n'est disponible, la preuve peut alors être apportée grâce à un reçu de loyer, un chèque ou mandat annulé. Si aucune documentation n'est disponible, une attestation du propriétaire sera acceptée.
 - **Preuve de résidence et d'occupation** – Bail signé, reçu de loyer, facture de services publics, dossiers scolaires, relevé de banque, courrier postal avec le nom du demandeur, facture d'assurance ou permis de conduire. La preuve doit être en vigueur.
 - **Preuve de revenus :**
 - **Des documents démontrant les revenus mensuels** du mois précédent, tels que des fiches de paie, la vérification du dépôt sur un compte bancaire, une lettre confirmant les allocations chômage, ou une autre preuve ;
- OU**
- **Des documents démontrant les revenus annuels de 2020**, tels qu'un formulaire fiscal W-2 provenant d'un employeur, une déclaration annuelle des gains, ou une copie d'une déclaration de revenus remplie, telles qu'un formulaire fiscal 1040, 1040EZ ou 1099, ou une autre preuve des revenus annuels 2020.
 - Une auto-attestation par le biais d'une déclaration de revenus écrite et signée est autorisée dans certaines circonstances lorsqu'aucune documentation n'est disponible comme pour certains travailleurs indépendants.
- **Une copie de la facture de gaz ou d'électricité**, le cas échéant pour aider à payer les arriérés des services publics dans la même unité locative.

Il sera demandé aux demandeurs d'attester qu'à la date du 13 mars 2020 ou après celle-ci, un membre du foyer a reçu des allocations chômage **ou** a connu une réduction des revenus du foyer, encouru des coûts importants ou a connu d'autres difficultés financières, directement ou indirectement, en raison de la pandémie de COVID-19. Le demandeur devra signer le formulaire de demande et les certifications associées confirmant que les informations fournies dans la demande sont exactes.